

**Sujet:** [INTERNET] Madame Peggy CARTON - Commissaire-enquêteur/INDACHLOR

**De :** Charlotte Nithart <c.nithart@robindesbois.org>

**Date :** Mon, 16 Oct 2017 10:35:30 +0200

**Pour :** pref-installations-classees@nord.gouv.fr, preinstallations-classees@nord.gouv.fr

**Copie à :** Jacky BONNEMAINS <contact@robindesbois.org>

Madame,

Veillez trouver ci-dessous et en pièce jointe les commentaires de l'association Robin des Bois au dossier d'enquête publique Indachlor. Nous comptons sur vous pour que ces commentaires soient inclus au registre.

Sincèrement,

Jacky Bonnemains

-----

Le 16 octobre 2017

Madame Peggy CARTON

Commissaire-enquêteur

Par mail et par télécopie en mairie de Loon-Plage

### **Enquête publique INDACHLOR Commentaires de l'association Robin des Bois**

L'intrusion de cette nouvelle usine dans l'agglomération de Dunkerque qui recèle déjà un réseau dense de sites pollués, d'activités polluantes, de risques industriels, de canalisations de matières dangereuses, d'usines Seveso, et de réacteurs nucléaires va augmenter encore la pollution atmosphérique, le pillage des eaux superficielles (185.000 m<sup>3</sup> par an) et le sentiment d'insécurité des populations.

La Communauté Urbaine Grand Littoral connaît déjà, sans Indachlor, des excès de surmortalité par rapport aux statistiques médianes en métropole pour les cancers, les tumeurs malignes, les maladies endocriniennes et les suicides. Les risques psychosociaux causés par la sur-imprégnation des activités industrielles, l'omniprésence des zones létales et des dommages irréversibles définies ou mal définies dans les Plans de Prévention des Risques Technologiques et l'insalubrité atmosphérique et littorale sont des sources permanentes d'agressions physiques, d'inquiétudes et de dégradation de la vie quotidienne. Il est injuste comme on peut le lire ou le sous-entendre à la page 447 du dossier de demande d'autorisation de lier ce désastre humain et sanitaire à l'addiction atavique à l'alcool et au tabac.

Les 20 emplois amenés par le groupe flamand Katoen Natie SA et sa filiale belge Indaver NV ne valent pas qu'on injecte dans ce territoire surchargé une poubelle thermique à solvants chlorés et à acide chlorhydrique usagés et souillés venus par cargos ou péniches ou autres vecteurs intermodaux des huit coins d'Europe et d'ailleurs.

« L'installation de traitement thermique du site étant à l'état de projet, il n'y a pas de mesures de surveillance de la qualité des rejets atmosphériques ou des effluents aqueux disponibles à ce jour », page 421 du dossier de demande d'autorisation ; «Aucune mesure sur des installations de traitement thermique similaires n'a pu être exploitée pour la définition des émissions du bilan moyen », page 421 du dossier de demande d'autorisation : ces incertitudes n'empêchent pas les pétitionnaires de garantir la destruction des dioxines et des PCB comme si la chambre de combustion allait par miracle accéder à la température de 1225° et se maintenir à feu continu, sans jamais passer en phase d'allumage ou d'extinction ou en fonctionnement dégradé par des plages de température favorisant la production de dioxines et l'émission de PCB.

Il y a une certaine audace et un abus d'économie circulaire à parler de chaleur « verte » pages 79 et 115 du dossier de demande d'autorisation à propos de la vapeur à diriger sur la distillerie Ryssens provenant de l'ébullition de déchets de chloroéthylène, de trichloroéthylène, de benzène cancérogènes et de bien d'autres solvants organohalogénés. Il en va de même et sans doute pire à propos de l'acide chlorhydrique frelaté à diriger sur Aliphos, l'autre usine voisine, producteur de phosphate pour l'alimentation du bétail à partir de cendres d'incinération de boues d'épuration (page 18 du dossier de demande d'autorisation).

Indachlor avait prévu pour faciliter l'acceptation de cet acide chlorhydrique de seconde main de le faire sortir du statut de déchets par la procédure réglementaire mais à ce jour la commission spécialisée dont Robin des Bois fait partie n'a pas eu à examiner et à se prononcer sur ce brûlant dossier. Cette consultation dure au moins une année. Le dossier Indachlor est fallacieux. L'usine est présentée sous le code R5 (valorisation matière) alors qu'il n'y a pas de certitude sur le fait que l'acide chlorhydrique recyclé puisse être considéré comme un produit par la filière PVC, la filière de fabrication des solvants chlorés, l'industrie pharmaceutique et en l'espèce par la filière phosphate alimentaire.

Le fait que la canalisation enterrée d'acide chlorhydrique reliant Indachlor à Aliphos fasse l'objet d'une enquête disjointe (à moins que tout se règle par un pli confidentiel entre l'industriel et la DREAL conformément aux instructions du gouvernement visant à réduire les risques de terrorisme et de malveillance) à une date indéterminée jette un trouble supplémentaire sur la cohérence du dossier.

L'association Robin des Bois est aussi surprise par le fait que les rejets aqueux chroniques et accidentels d'Indachlor soient inclus dans la convention qu'Aliphos a

signé avec le Grand Port Maritime de Dunkerque et que les deux flux en ce qui concerne les métaux lourds et les matières en suspension soient indivisibles en quantité et en responsabilité. La transparence administrative et la transparence de la mer du Nord ont beaucoup à perdre dans ce concubinage des rejets.

Pour rester dans le domaine maritime et revenir dans le cadre plus général du transport des matières dangereuses, nous estimons - et nous questionnons le pétitionnaire à ce sujet - que les origines, les modalités et les risques des transports d'importation par voie de mer et par voie fluviale ne sont pas, loin de là, suffisamment abordés.

Sauf erreur de notre part, le plan de financement de ce pôle européen d'élimination des solvants chlorés, un secteur vieillissant et à terme condamné à disparaître, n'est pas disponible dans ce dossier. Nous souhaitons savoir si le projet bénéficie de subventions ou autres avantages financiers de la région, du département ou de Dunkerque Grand Littoral, de l'ADEME ou d'autres institutions françaises et européennes.

Nous déplorons enfin que les éventuelles activités d'Indachlor à Loon-Plage près de Dunkerque soient gérées par Indaver en Belgique, ce qui est à l'évidence confirmé par la seule présence de deux postes administratifs. Notre dernière question est donc de savoir si l'usine de Loon-Plage aura l'autonomie suffisante pour délivrer les certificats d'acceptation préalable à l'arrivée des colis de déchets et pour vérifier leur conformité à l'arrivée.

Les 37 censures relevées dans le dossier et ses annexes liées à l'instruction gouvernementale du 19 mai 2016 relative à la mise à disposition et la communication d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les établissements Seveso privent la société civile d'appréhender les risques dans leur globalité.

Compte-tenu de toutes les certitudes hélas affichées dans ce projet aventureux et déstructurant et de toutes les incertitudes, l'association Robin des Bois est fermement défavorable à son aboutissement.

Jacky Bonnemains  
Robin des Bois

--

## **ROBIN DES BOIS**

**Association de protection de l'Homme et de l'environnement**

Depuis 1985 / Since 1985

tel: +33 (0)1 48 04 09 36 - fax: +33 (0)1 48 04 56 41

[www.robindesbois.org](http://www.robindesbois.org)